



INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE

Paris, le 18 juillet 2022.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE (codes AMF : 990000084349 et 990000114349).

Quels changements vont intervenir sur votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE ?

Votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE est nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME.

La société de gestion de ces fonds, Groupama Asset Management, a pris la décision transformer le FCP maître GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME, en compartiment de la SICAV multi-compartiments GROUPAMA SELECTION.

Cette modification a pour objectif de changer la structure juridique du FCP maître (Fonds Commun de Placement) de votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE, pour le faire devenir un compartiment de SICAV (Société à Capital Variable). Elle n'aura de conséquence que sur la forme juridique du fonds maître de votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE, toutes les autres caractéristiques du fonds maître restant identiques.

Cette opération sur le fonds maître permettra ainsi de regrouper au sein d'une même SICAV à compartiments l'ensemble des OPC maîtres constituant la gamme diversifiée ISR « GROUPAMA SELECTION ». Cette gamme est composée actuellement de 3 fonds maîtres présentant 3 profils de risque complémentaires : GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE (profil prudent), GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (profil équilibré) et GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME (profil dynamique). Dans un premier temps, les deux fonds maîtres « PRUDENCE » et « DYNAMISME » deviendront des nouveaux compartiments de la SICAV GROUPAMA SELECTION et dans un second temps, le fonds maître « CONVICTIONS » deviendra également un nouveau compartiment de cette SICAV.

Cette modification de structure juridique du fonds maître impacte le prospectus complet de votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE mais n'entraîne pas de modification du profil/rendement risque et toutes les caractéristiques de votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE demeurent inchangées.

Cette modification entrera en vigueur le **28 juillet 2022**.



Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE qui sera disponible sur notre site Internet, www.groupama-am.com, ainsi que sur le site Internet de Groupama Epargne Salariale, www.groupama-es.fr, à compter du **28 juillet 2022**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.